



Section 1 – Identité du demandeur

Nom de la personne :

Nom de l'entreprise (s'il y a lieu) :

Personne morale (s'il y a lieu) :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Adresse courriel :

Numéro d'identification ministériel (NIM), numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ou autre numéro d'identifiant :

Numéro de téléphone:

Numéro de cellulaire :

Section 2 – Renseignements sur le demandeur

Veillez cocher la case appropriée :

Je détiens un permis de préparation générale d'aliments.

Quel est votre numéro de permis?

Je détiens une attestation de formation en hygiène et salubrité des aliments.

Quel est votre numéro d'attestation?

Dans le contexte de la préservation de la biosécurité à la ferme, avez-vous d'autres oiseaux ou animaux?

Non

Oui Si oui, quel est le nom de chaque espèce et combien d'individus compte-t-elle?

Nom et coordonnées du médecin vétérinaire qui effectuera le suivi de l'élevage de poulets	
Nom de la personne :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	Adresse courriel :

Section 3 – Déclaration et attestation du demandeur

Je déclare que (cochez les cases correspondant à votre situation) :

Les installations de l'abattoir sont alimentées en eau potable courante froide et chaude (60 °C).

L'alimentation en eau potable provient d'un puits (copie d'un document récent d'analyse d'eau).

J'atteste que :

Les installations et les équipements qui s'y trouvent sont conformes à l'arrêté du ministre relatif au projet pilote.

J'ai pris connaissance de l'ensemble des documents fournis dans la page Web ci-dessous : l'arrêté du ministre, la Fiche d'information sur la chaîne alimentaire, la fiche technique sur l'éviscération de poulet sur crochet, etc.

[MAPAQ - Projet pilote : abattoirs de poulets à la ferme \(gouv.qc.ca\)](http://MAPAQ - Projet pilote : abattoirs de poulets à la ferme (gouv.qc.ca))

Section 4 – Type d'activité à réaliser

Abattage de poulets entiers à la ferme pour la vente au détail directe aux consommateurs sur les lieux de la ferme ou au marché public par le demandeur.	
Abattage de poulets à la ferme, découpe de poulets, préparation de viandes ou d'aliments carnés à partir de ces poulets pour la vente au détail directe aux consommateurs sur les lieux de la ferme ou au marché public par le demandeur (si oui, le permis de préparation générale d'aliments est obligatoire).	
Activités de restauration à la ferme à partir des aliments issus du projet pilote (si oui, le permis de préparation générale d'aliments est obligatoire).	

Section 5 – Description du projet souhaité

Décrivez les activités qui seront effectuées et les installations qui seront mises en place dans le cadre du projet pilote en fournissant votre protocole des activités d'abattage, la liste des équipements utilisés et la description des lieux d'abattage, y compris des photos, un plan ou un croquis.

Consultez les articles 5 à 8, 16 à 18, 20 à 24 et 26 de l'arrêté du ministre pour ne rien oublier.

Section 6 – Soumission d'une candidature

Le demandeur a jusqu'au 14 mai 2025 pour soumettre sa candidature en faisant parvenir le formulaire d'inscription à l'adresse courriel suivante : smsaia@mapaq.gouv.qc.ca.

L'abattage des poulets ne pourra pas commencer avant le 11 septembre 2025.

Pour toute question relative au projet pilote, veuillez écrire à l'adresse courriel suivante : smsaia@mapaq.gouv.qc.ca.

Section 7 – Engagement du demandeur

Vous devez, dans les 15 jours, aviser le ministre de tout changement concernant l'un des renseignements contenus dans la présente demande d'autorisation.

Je soussigné, _____, atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et les documents qui l'accompagnent sont véridiques et je m'engage par la présente à respecter les règles prescrites dans l'arrêté ministériel dans le cas où une autorisation me serait délivrée.

Signature

Date

Section 8 – RAPPEL – Documents à fournir

Les documents demandés pour évaluer les candidatures du projet pilote sont les suivants :

- Formulaire d'inscription rempli;
- Rapport d'analyse récent attestant que l'eau est potable (s'il y a lieu).

Informations importantes relatives au présent projet pilote :

- La sélection des candidatures se fera à la suite d'une analyse des documents fournis. Seuls les dossiers de candidature contenant tous les documents dûment remplis seront considérés.
- Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la délivrance de l'autorisation.
- Le Ministère se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement complémentaire nécessaire à la compréhension du projet pilote.
- L'ensemble des données pourra être utilisé dans le cadre de l'évaluation du projet pilote au Ministère.
- Aucune aide financière n'est prévue pour la participation au projet.
- La demande de permis pourra être déposée une fois l'autorisation du ministre reçue : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Permis/Pages/Permis.aspx>.